



Centre interdisciplinaire de recherche
en opérationnalisation du développement durable

APPUI FINANCIER DU CIRODD

Programme COLLÈGES

Mars 2021

Avec l'appui financier de

Québec 

Fonds de recherche – Nature et technologies
Fonds de recherche – Santé
Fonds de recherche – Société et culture



Mission du CIRODD

Le CIRODD est un centre de recherche, de développement et de référence en opérationnalisation du développement durable dont la mission est d'accélérer la **transformation de la société** afin de soutenir la transition socio-environnementale par l'**innovation durable** et la **transdisciplinarité**.

Le CIRODD catalyse, éclaire, conseille, mobilise et accompagne les décideurs et les acteurs de la société dans des prises de décision basées sur les meilleures connaissances et pratiques scientifiques.

Le CIRODD est un regroupement stratégique issu du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologie (FRQNT) et Société et culture (FRQSC).

Description du programme COLLÈGES

Ce programme favorise le financement des projets de recherche partenariale, en mode inter- ou transdisciplinaire. Il est dédié aux projets impliquant des étudiant.e.s de chercheur.e.s de collège ou de CCTT qui sont membres régulier.ère.s affilié.e.s du CIRODD.

L'aide financière accordée par projet est de 5 000 \$.

Objectifs du programme COLLÈGES

- Favoriser les liens de collaboration avec les acteurs non académique ;
- Contribuer à la formation des étudiant.e.s impliqué.e.s ;
- S'inscrire dans au moins un (1) des dix-sept (17) **objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU**.

Conditions d'admissibilité

- Le projet doit être dirigé par un.e membre régulier.ère du CIRODD et être affilié.e à un établissement collégial (collège ou CCTT) ;
- Le projet doit impliquer au moins un.e étudiant.e et être sous la supervision d'un.e membre régulier.ère du CIRODD affilié à un établissement collégial ;
- Le projet doit s'inscrire dans les axes de recherche de la **programmation scientifique du CIRODD** ;
- Le projet doit toucher l'opérationnalisation du développement durable et impliquer au minimum un acteur non académique.



Autres considérations

Le projet favorise les liens de collaboration avec :

- Des **membres régulier.ère.s du CIRODD**, issu.e.s. d'un établissement collège, CCTT ou universitaire ;
- Des regroupements stratégiques ou d'autres centres de recherche ;
- Des chercheur.e.s affilié.e.s à des établissements universitaires hors Québec ou avec les réseaux de recherche pancanadiens ou internationaux.

Ces considérations ne sont pas obligatoires mais encouragées.

Durée du projet

Jusqu'à 1 an.

Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles défrayées par le CIRODD incluent :

POSTES	MONTANTS maximaux
Les bourses des étudiant.e.s collégiaux	5 000 \$
La rémunération des étudiant.e.s collégiaux (incluant les avantages sociaux)	5 000 \$
Diffusion et transfert de connaissances des résultats de la recherche tel que la production de vidéo, activités grand public, production de contenu vulgarisé pour les grands médias, le Web et les réseaux sociaux)	1 000 \$
TOTAL ADMISSIBLE	5 000 \$



Procédure de dépôt

- Le CIRODD disposant d'un montant annuel pour le soutien financier de ses membres régulier.ère.s recevra les demandes en tout temps et ce, **jusqu'à épuisement des fonds ET jusqu'au 15 mai 2021.**
- Les demandes doivent être soumises via le formulaire en ligne :
 - ↗ Accéder au [formulaire du programme COLLÈGES](#).
- Joindre au formulaire en ligne un document précisant :
 - La description et les objectifs du projet ;
 - Les étapes et l'échéancier ;
 - Les livrables, les retombées et les résultats escomptés ;
 - La justification des dépenses (comment sera utilisée la contribution du CIRODD et expliquer la contribution des partenaires s'il y a lieu) ;
 - L'accompagnement et l'encadrement de l'étudiant.e ou des étudiant.e.s.

Format du document : maximum trois (3) pages soumis au format PDF.

Limitation des demandes

- Les membres régulier.ère.s peuvent déposer jusqu'à deux (2) demandes au programme COLLÈGES comme chercheur.e principal.e. Toutefois, une (1) seule demande par chercheur.e principal.e pourra être financée pour l'année en cours se terminant au 15 mai 2021.



Livrables à la suite de l'octroi de l'aide financière

RAPPORT FINAL

Les équipes ayant bénéficié d'une aide financière doivent rédiger un rapport final d'un maximum de deux (2) pages justifiant :

- Les livrables produits (en fournir une copie au CIRODD) ;
- Les publications scientifiques, s'il y a lieu ;
- Les communications orales (déjà faites ou prévues), s'il y a lieu ;
- La justification du budget dépensé ;
- Les autres sources de financement obtenues ou soumises ;
- La liste des étudiant.e.s et leur type d'implication ;
- La participation à des comités, des activités ou événements de diffusion ou de transfert de la recherche vers les utilisateurs potentiels non académiques ;
- La liste des collaborateurs et leur type d'implication (chercheur.e.s, centres de recherche, partenaires non académiques) ;
- La description des prochaines étapes anticipées du projet (p. ex. : nouvelles collaborations, nouvelle phase, brevet, etc.).

La remise du rapport final est d'un maximum de deux (2) mois après la fin du projet tel qu'inscrit dans l'échéancier de l'équipe de recherche.

Reconnaissance de la contribution

Les équipes ayant bénéficié d'une aide financière doivent afficher les logos du CIRODD et des Fonds de recherche du Québec sur toute présentation ou documents imprimés ou électronique qui décrivent le projet ou en découlent.



Critères d'évaluation du projet

Les demandes seront évaluées selon les critères suivants :

PROJET – 45%

- Objectifs du projet clairement énoncés ;
- Adéquation avec les objectifs du programme d'appui ;
- Adéquation du projet avec la mission et la programmation scientifique du CIRODD ;
- Réalisme du budget et de l'échéancier.

IMPACTS – 40%

- Synergie et degré d'implication entre l'équipe académique et les utilisateurs de la recherche ;
- Potentiel de retombées pour les utilisateurs de la recherche non académique ;
- Livrables et potentiels de retombées pour le CIRODD et pour l'avancement des connaissances scientifiques.

FORMATION – 15%

- Description de l'accompagnement et de l'encadrement des étudiant.e.s dans le projet.

Note de passage : 80 %.

